Nations Unies S/2016/985



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 novembre 2016

Original : Français

Lettre datée du 21 novembre 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secretaire général

Conformément à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint la lettre du 11 novembre 2016 par laquelle le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, M. Jens Stoltenberg, transmet un rapport sur la présence internationale de sécurité au Kosovo couvrant la période allant du 1er juillet au 30 septembre 2016 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **BAN** Ki-moon

16-20655 (F) 221116 221116



Annexe à la lettre datée du 21 novembre 2016 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secretaire général

[Original : anglais]

Conformément au paragraphe 20 de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, je vous adresse ci-joint un rapport trimestriel sur les opérations de la Force international de sécurité au Kosovo (KFOR) pour la période allant du 1er juillet au 30 septembre 2016 (voir pièce jointe). Je vous serais reconnaissant de bien vouloir le mettre à la disposition des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Jens **Stoltenberg**

Pièce jointe

[Original : anglais]

Rapport sur les opérations de la Force internationale de sécurité au Kosovo

1. Le présent rapport sur la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) fait suite à la résolution 1244 (1999) et couvre la période allant du 1er juillet au 30 septembre 2016.

2. Au 30 septembre 2016, l'effectif total de la KFOR déployé sur le terrain restait d'environ 4 600 soldats.

3. Aucun incident majeur d'insécurité n'a été signalé au cours de la période considérée.

Conditions de sécurité et opérations

4. Au cours de la période considérée, les conditions de sécurité sont restées stables et aucun incident interethnique ne s'est produit. Dans l'ensemble, le climat redevient progressivement plus positif car la Serbie et le Kosovo demeurent attachés au dialogue engagé sous les auspices de l'Union européenne.

5. La KFOR a continué de suivre la situation et a maintenu ses capacités d'appréciation. Elle a continué de travailler en étroite coopération et coordination avec la police du Kosovo et la Mission état de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX). Elle est restée prête à intervenir immédiatement si nécessaire en qualité de troisième intervenant. Aucune intervention directe de sa part n'a toutefois été nécessaire durant la période considérée.

6. La KFOR a continué de contribuer à l'instauration d'un climat de sûreté et de sécurité et à l'exercice de la liberté de circulation, dans le cadre de l'action globale de la communauté internationale.

Résumé

7. Durant la période considérée, la KFOR a continué de contribuer au maintien d'un climat de sécurité et de sûreté et de garantir la libre circulation, en étroite coordination avec EULEX et la Police du Kosovo. L'étroite coordination sur le terrain entre la KFOR (en sa qualité de troisième intervenant), EULEX et la Police du Kosovo est demeurée très efficace.